

2. RÉGIME SPÉCIAL

Les étudiants en régime spécial suivent, sur deux semestres consécutifs, à la fois des cours spécifiques et des enseignements du cursus de Master. La réussite au Certificat de méthodologie de la traduction permet d'obtenir un crédit de 60 ECTS.

SEMESTRE 1

COURS MAGISTRAUX

- Théories de la traduction et pratiques professionnelles
- Économie et vie des affaires

ATELIERS

- Traduction de la langue A vers le français
- Lecture active et préparation à la traduction
- Expression en langue étrangère (français pour non-francophones)

SEMESTRE 2

COURS MAGISTRAUX

- Terminologie
- Économie et vie des affaires
- Introduction au droit

ATELIERS

- Traduction de la langue A vers le français
- Expression en langue étrangère (français pour non-francophones)
- Introduction à la TAO

LANGUES DE TRAVAIL

Les langues proposées reflètent la réalité du marché de la traduction.

Les étudiants doivent maîtriser deux ou trois langues, y compris leur langue maternelle. Ces langues sont classées A, B et C. Le français est obligatoire en A ou B.

Les langues A, B et C sont ainsi définies :

- la langue A est une langue maternelle cultivée, riche, maniée avec précision et aisance. C'est la langue principale vers laquelle travaillent les traducteurs.

- la langue B est un moyen d'expression rapide et précis, dont toutes les nuances sont comprises.

- la langue C est aussi parfaitement comprise que les langues A et B, mais les compétences rédactionnelles exigées dans cette langue sont moins élevées que la langue B.

Les langues actuellement proposées sont l'allemand, l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français, l'italien, le japonais, le portugais et le russe.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'une licence ou de tout autre diplôme équivalent, français ou étranger, quelle qu'en soit la spécialité.

Avoir une combinaison linguistique proposée par l'ESIT.

MODALITÉS D'ADMISSION

La période des inscriptions administratives est limitée dans le temps. Les candidats doivent se conformer aux indications et au calendrier publiés chaque année sur le site Internet de l'ESIT.

L'ADMISSION À L'ESIT SE FAIT SUR CONCOURS.

Le concours se compose d'épreuves dites d'admissibilité et d'admission. Un candidat ne peut pas se présenter plus de trois fois au concours d'entrée.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Un test écrit, différent pour les francophones et les non-fran-

cophones, qui vérifie le niveau du français. Une batterie d'exercices est proposée : raisonnement analytique, sens le plus proche, mot approprié/inapproprié, puzzle verbal/textuel, etc.

ÉPREUVES D'ADMISSION

Les candidats admissibles passent un concours d'admission écrit.

- Le concours d'admission vise à vérifier que le candidat possède, outre les connaissances linguistiques indispensables dans sa ou ses autre(s) langue(s) de travail, une excellente maîtrise de sa langue maternelle.
- Le concours d'admission se déroule sur une journée et se compose de deux épreuves de synthèse et de traduction, de B en A et de C en A (ou de B en A et de A en B pour la combinaison bilingue) et d'une épreuve d'expression écrite en langue B, sur un sujet d'ordre général.

PRÉPARATION AUX ÉPREUVES

- IL EST NOTAMMENT CONSEILLÉ DE SE DOCUMENTER RÉGULIÈREMENT SUR LES QUESTIONS D'ACTUALITÉ DANS CHAQUE LANGUE DE TRAVAIL, ET DE COMBLER ACTIVEMENT TOUTE LACUNE DE COMPRÉHENSION. PAR AILLEURS, IL EST POSSIBLE DE COMMANDER LES ANNALES DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ SUR LA BOUTIQUE EN LIGNE DE L'ESIT (**RUBRIQUE « CANDIDATS » DU SITE INTERNET**).

**BUREAU P. 213 BIS - 2^e ÉTAGE**

Centre Universitaire Paris Dauphine
75775 Paris Cedex 16

**SECRÉTARIAT PÉDAGOGIQUE
SECTION TRADUCTION
BUREAU P. 220 - 2^e ÉTAGE**

Tél. +33 (0)1 44 05 42 05
Fax +33 (0)1 44 05 41 43

CONTACT

Marie-Paule Chamayou
DIRECTRICE DE LA SECTION TRADUCTION

Courriel esit@sorbonne-nouvelle.fr
www.esit.univ-paris3.fr